

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE - B2C

### Généralités

Le logiciel Software as a Service (SaaS) PaxFamilia appartient et est exploité par GuiSquare SA, une société de droit belge dont le siège social est établi à 1040 Etterbeek, Cours Saint-Michel 30/A (Belgique), et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0678.616.849 (RPM Bruxelles, section francophone).

PaxFamilia propose un cadre clair et sécurisé permettant aux Utilisateurs d'avoir une vue globale sur le patrimoine familial d'un ou de plusieurs Sujets et d'organiser la transmission de celui-ci. PaxFamilia propose entre autres les fonctionnalités suivantes : structure familiale, inventaire patrimonial, inventaire des donations, outil de projection financière, coffre-fort digital, outil de création de rapports et simulateur successoral.

### 1 Définitions

- (a) « **Abonnement** » : L'abonnement choisi par le Souscripteur.
- (b) « **Conditions Générales de Vente** » : Les présentes conditions générales de vente.
- (c) « **Conditions Générales d'Utilisation** » : Les conditions générales d'utilisation du Site et de PaxFamilia (telles que disponibles sur le Site).
- (d) « **Convention** » : La convention relative à la souscription par le Souscripteur aux Services offerts par la Société.
- (e) « **Groupe** » : L'espace contenant les données patrimoniales et familiales d'un ensemble de Sujets ayant entre eux un lien familial et/ou patrimonial.
- (f) « **Licence d'Utilisation** » : Une licence non exclusive, non transférable et non cessible d'utilisation de PaxFamilia pour le monde entier.
- (g) « **partie** » chacun du Souscripteur et de la Société.
- (h) « **PaxFamilia** » : Le logiciel SaaS PaxFamilia développé et proposé par la Société dans le cadre de la Convention.
- (i) « **Services** » : L'ensemble des fonctionnalités offertes par PaxFamilia comprises dans l'Abonnement.
- (j) « **Site** » : Le site web [paxfamilia.com](http://paxfamilia.com).
- (k) « **Société** » : La société de droit belge GuiSquare SA dont le siège social est établi à 1040 Etterbeek, Cours Saint-Michel 30/A (Belgique), et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0678.616.849 (RPM Bruxelles, section francophone).
- (l) « **Souscripteur** » : la personne physique qui souscrit à l'offre d'Abonnement émise par la Société et qui est considérée comme un consommateur au sens de l'article 1.1.2° du Code de droit économique ou la personne morale qui souscrit à l'offre d'Abonnement émise par la Société pour le compte exclusif de son administrateur ou actionnaire.
- (m) « **Sujet** » : La personne physique (qui peut être un Utilisateur ou non) dont les données patrimoniales sont introduites dans PaxFamilia.
- (n) « **Utilisateur** » : Toute personne physique titulaire d'un droit d'accès à PaxFamilia dans le cadre des Services souscrits par le Souscripteur.

### 2 Acceptation

- 2.1 Le cas échéant, PaxFamilia, à la demande du Souscripteur, peut proposer une offre d'Abonnement au Souscripteur pour la fourniture de PaxFamilia ou autres services liés. L'offre d'Abonnement ne constituera une offre ("*aanbod*") conformément aux lois applicables que si elle émane de la Société. L'offre d'Abonnement sera valable pour une période de trente (30) jours calendrier à dater de sa communication au Souscripteur sauf indication contraire sur l'offre. En marquant son accord sur l'offre d'Abonnement (par exemple, au travers d'une signature manuscrite scannée ou du paiement des redevances de l'Abonnement), le Souscripteur accepte inconditionnellement l'offre, ce qui a pour conséquence de faire naître la Convention et l'obligation pour le Souscripteur de payer les redevances, indépendamment de l'utilisation effective par le Souscripteur ou par les Utilisateurs de PaxFamilia.
- 2.2 En acceptant l'offre d'Abonnement émise par la Société, le Souscripteur accepte inconditionnellement les Conditions Générales de Vente.
- 2.3 Les informations (par exemple les prix, les fonctionnalités, etc.) affichées publiquement par la Société (par exemple sur le Site ou sur des brochures d'information) sont fournies à titre purement indicatif. La publication de ces informations ne constitue pas une offre ("*aanbod*") en vertu des lois applicables. Les montants communiqués au Souscripteur doivent être compris comme libellés en euros et comme excluant toute taxe applicable (en compris la TVA).

### 3 Licence d'Utilisation et propriété intellectuelle

- 3.1 Lorsqu'il souscrit à un Abonnement, le Souscripteur reçoit de la Société une Licence d'Utilisation lui permettant d'utiliser PaxFamilia. Le Souscripteur reconnaît que la Licence d'Utilisation ne lui confère aucun autre droit de propriété intellectuelle que celui conféré dans le cadre de la Convention.
- 3.2 Le Souscripteur détermine les droits d'accès des Utilisateurs à PaxFamilia. Il y a deux types de droits d'accès à PaxFamilia : (i) un droit de lecture (consultation, chargement de documents et rédaction de commentaires) ; et

(ii) un droit d'écriture (droit de lecture et droit de modifier les données du Groupe).

- 3.3 Il est strictement interdit au Souscripteur de (i) modifier, reproduire, copier, emprunter, distribuer tout ou partie de PaxFamilia en dehors de l'utilisation normale des Services ; (ii) créer des œuvres dérivées basées en tout ou en partie sur les éléments présents dans PaxFamilia en dehors de l'utilisation normale des Services ; (iii) inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source de tout ou partie de PaxFamilia ; (iv) sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférent à PaxFamilia.

- 3.4 Le contenu et la structure du Site et de PaxFamilia, en ce compris les textes, images, photos, logos, logiciels, base de données et tout autre élément d'information figurant sur le Site ou sur PaxFamilia, sont protégeables par un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle (en ce compris le droit d'auteur) qui sont et restent la propriété exclusive de la Société. Il est interdit de les (ré)utiliser ou de les reproduire d'une quelconque manière (en dehors de l'utilisation normale des Services), et de supprimer ou d'adapter d'une quelconque manière les références aux droits de propriété intellectuelle de PaxFamilia (les marques, noms commerciaux, droits d'auteur, etc.) sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Société.

### 4 Services

- 4.1 La souscription à un Abonnement donne le droit au Souscripteur de créer un ou plusieurs Groupes et d'autoriser l'accès à PaxFamilia à un ou plusieurs Utilisateurs.
- 4.2 Le Site renseigne les fonctionnalités du contenu numérique de PaxFamilia et les mesures de protection technique applicables. PaxFamilia est un logiciel SaaS qui fonctionne sur chacune de dernières et avant-dernières versions majeures (et stables) des navigateurs suivants : Google Chrome, Safari, Firefox et Edge.

### 5 Prix, paiement et activation

- 5.1 Le prix périodique est celui qui est indiqué dans l'offre d'Abonnement communiquée au Souscripteur. Le prix des redevances est susceptible de varier en fonction d'un certain nombre de critères : nombre d'Utilisateurs, niveau d'assistance requise, accès à tout ou partie des fonctionnalités proposées par PaxFamilia, etc. La redevance périodique est variable en fonction de l'Abonnement. La Société émettra les factures comprenant le prix des redevances dans les plus brefs délais après acceptation de l'offre d'Abonnement par le Souscripteur.
- 5.2 Le Souscripteur paiera les redevances en intégralité préalablement à l'activation de l'Abonnement. Sauf s'il en a été convenu autrement entre les parties, la Société s'engage à activer l'Abonnement (c'est-à-dire la mise à disposition de l'environnement dédié du Souscripteur) endéans les cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception du paiement de la facture par le Souscripteur. Les paiements peuvent être effectués en ligne (par carte de crédit ou carte de débit) ou par virement bancaire sur le compte bancaire indiqué sur la facture.
- 5.3 Pour chaque renouvellement d'Abonnement, le paiement de la redevance périodique sera effectué, au choix du Souscripteur, par une procédure de paiement en ligne (par carte de crédit ou carte de débit) ou par virement bancaire.
- 5.4 La facture précise la date d'échéance pour le paiement des factures qui, à défaut d'une telle mention, est fixée à trente (30) jours calendrier à dater de la facture. La Société se réserve le droit, moyennant notification écrite préalable et après avoir laissé un délai raisonnable au Souscripteur, de suspendre l'Abonnement (et l'accès des Utilisateurs à PaxFamilia) si le Souscripteur reste en défaut de payer une ou plusieurs factures. La Société se réserve en outre le droit de facturer des frais raisonnables de réactivation (en cas de suspension des Services) et d'appliquer des intérêts de retard fixés à 1% par mois (entamé) de retard et une indemnité de recouvrement.
- 5.5 La Société se réserve le droit d'ajuster de nouveaux prix au début de chaque année civile en fonction de la formule ci-dessous. Les prix ainsi ajustés seront applicables au Souscripteur et pour les factures émises après l'ajustement : Nouveau prix = Ancien prix \* [0,2 + 0,8 \* (Nouvel indice Agoria / Indice Agoria de base)] où (i) Ancien Prix : le prix fixé dans l'offre d'Abonnement ; (ii) Nouvel indice Agoria : l'indice Agoria applicable au mois de décembre précédant la date de l'ajustement de prix ; (iii) Indice Agoria de base : l'indice Agoria applicable au mois de décembre de l'année précédant l'entrée en vigueur de la Convention ; (iv) Indice Agoria : Indice Agoria pour les salaires de référence (moyenne nationale) consultable à l'adresse <https://www.agoria.be/fr/Salaires-de-reference-tableaux-synoptiques>.
- 5.6 Sans préjudice de l'article 5.5, la Société se réserve le droit de modifier les prix et les Conditions Générales de Vente conformément à l'article 14.1.

## 6 Droit de rétractation

- 6.1 Le Souscripteur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendrier à compter du lendemain du jour de la conclusion de la Convention pour se rétracter de la Convention, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir de frais de rétractation.
- 6.2 Le Souscripteur informe la Société, avant l'expiration du délai de rétractation, de sa décision de se rétracter de la convention :
- (a) en utilisant le modèle de formulaire de rétractation prévu par la loi (disponible à l'adresse [https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Ventes/Forms/Formulair\\_e-de-retractation.pdf](https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Ventes/Forms/Formulair_e-de-retractation.pdf)) ; ou
  - (b) en envoyant un email exposant sans ambiguïté sa décision de se rétracter de la Convention par courriel à l'adresse suivante : [contact@paxfamilia.com](mailto:contact@paxfamilia.com).
- 6.3 La Société rembourse le paiement reçu de la part du Souscripteur, sans retard excessif et en tout état de cause dans les quatorze (14) jours calendrier suivant le jour où la Société est informée de la décision du Souscripteur de se rétracter de la Convention. La Société effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Souscripteur pour le paiement initial, sauf accord exprès du Souscripteur pour un autre moyen de paiement et pour autant que le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Souscripteur. En cas de rétractation, les données introduites dans le Groupe du Souscripteur seront supprimées.

## 7 Durée et résiliation

- 7.1 L'Abonnement prend cours le jour de son activation. L'Abonnement sera automatiquement renouvelé à l'échéance, pour des périodes successives d'une durée égale à celle déterminée originellement pas les parties, à moins que le Souscripteur n'informe la Société par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel à l'adresse suivante : [contact@paxfamilia.com](mailto:contact@paxfamilia.com) au plus tard trois (3) mois avant la date d'expiration de l'Abonnement de sa volonté de ne pas renouveler l'Abonnement.
- 7.2 Une partie peut immédiatement mettre fin à l'Abonnement moyennant notification par écrit si : (i) l'autre partie ne respecte pas l'une des obligations en vertu de la Convention et n'a pas suffisamment remédié à cette violation dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception par cette partie défaillante de la notification de cette violation par écrit ; (ii) l'autre partie est devenue insolvable ou a été déclarée en faillite, a été dissoute ou a été mise en liquidation, ou lorsqu'une décision a été adoptée ou qu'un jugement a été rendu ordonnant la liquidation de cette partie ou qu'un liquidateur ou administrateur a été nommé pour exercer tout ou partie des droits de cette partie ou de liquider cette partie en vertu de toute loi applicable.
- 7.3 Une partie peut immédiatement mettre fin à l'Abonnement moyennant notification par écrit en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations en vertu de la Convention.
- 7.4 À la fin d'un Abonnement, pour quelque raison que ce soit, la Licence d'Utilisation et tous les droits d'accès des Utilisateurs seront automatiquement révoqués et la Convention sera automatiquement résiliée (à l'exception des dispositions des Conditions Générales de Vente destinées à survivre à la résiliation de la Convention, y compris (sans exhaustivité) les articles 3, 7.4, 8, 9, 10 et 11).

## 8 Confidentialité

- 8.1 Dans le cadre de l'exécution de la Convention, les parties sont susceptibles d'avoir accès à des informations confidentielles de l'autre partie. Les parties s'engagent par conséquent à préserver le caractère confidentiel des informations ainsi reçues, avec le même soin que celui qu'elles apportent à la préservation de leurs propres informations confidentielles, à ne pas les communiquer ni les divulguer à des tiers, si ce n'est avec l'accord écrit et préalable de l'autre partie ou dans la mesure éventuellement requise par la loi. Les parties conviennent d'adopter toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les informations confidentielles ne soient pas communiquées à leurs employés ou contractants en violation des présentes Conditions Générales de Vente. Les termes de cette obligation sont valables pendant toute la durée de la Convention et aussi longtemps que les informations confidentielles concernées n'auront pas été rendues publiques par une partie et pour une période minimum de cinq (5) ans après la fin de la Convention (pour quelque raison que ce soit).
- 8.2 À la demande expresse de la partie communiquant les informations confidentielles, la partie bénéficiaire retournera ces informations ou les détruira ainsi que toutes les copies et tous les documents et médias contenant ces informations.

- 8.3 La partie bénéficiaire des informations confidentielles ne sera pas tenue à la confidentialité pour toutes les informations qui sont :

- (a) aisément accessibles par le public ;
- (b) reçues par un tiers légalement en possession de ces informations confidentielles et légalement autorisé à les communiquer ;
- (c) reçues par la partie bénéficiaire avec autorisation expresse de l'autre partie quant à leur communication ;
- (d) communiquées en vertu de la loi ou d'un jugement provenant d'une juridiction compétente.

## 9 Sécurité et protection des données

- 9.1 La Société maintiendra durant toute la durée de la Convention des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Souscripteur, des Utilisateurs et des Sujets. Plus spécifiquement, la Société prendra les mesures appropriées pour prévenir la survenance de tout incident de sécurité. La Société s'engage notamment à (i) maintenir un accès sécurisé à PaxFamilia au travers d'un double facteur d'authentification ou toute autre système d'authentification répondant aux standards de sécurité applicables ; et (ii) chiffrer/encrypter les données à caractère personnel (en transit et/ou sur disque) dans la mesure prévue conformément aux standards de sécurité applicables.
- 9.2 La Société traitera les données à caractère personnel du Souscripteur, des Utilisateurs et des Sujets en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données (y compris le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679).
- 9.3 Dans la mesure où la Société traite des données à caractère personnel concernant le Souscripteur, les Utilisateurs et/ou les Sujets en sa qualité de responsable du traitement, le Souscripteur invite les personnes concernées à consulter la Politique de Vie Privée de la Société disponible sur le Site.

- 9.4 À la demande écrite du Souscripteur, et dans un délai de trois (3) mois maximum après l'expiration ou la résiliation de la Convention, la Société, au choix du Souscripteur : (i) renverra au Souscripteur, dans un format électronique couramment utilisé, toutes les données à caractère personnel reprises dans le Groupe qui, à la date d'expiration ou de résiliation, sont en la possession de la Société ; et/ou (ii) détruira ou purgera de ses systèmes toutes les données à caractère personnel reprises dans le Groupe qui, à la date d'expiration ou de résiliation, sont en la possession de la Société (à moins que la Société ne soit tenue conformément à la loi applicable de conserver certaines données à caractère personnel après la résiliation ou l'expiration de la Convention).

## 10 Exclusion de garantie

- 10.1 L'Abonnement (et donc la Licence d'Utilisation et les Services qu'il incorpore) est fourni « tel quel ». Dans la mesure maximale autorisée par la loi, la Société exclut toute garantie (expresse ou tacite) par rapport aux Services, et notamment toute garantie que les Services satisfieront les attentes du Souscripteur ou seront disponibles sur une base ininterrompue, sûre ou correcte.
- 10.2 La Société ne donne aucune garantie quant à la qualité, l'exactitude, la rapidité, la véracité, l'exhaustivité ou la fiabilité du contenu de PaxFamilia. La Société n'est également pas responsable des interruptions éventuelles dans les réseaux (câble, internet ou tout autre réseau pertinent), le matériel, le logiciel et d'autres problèmes liés à l'exploitation du réseau que les erreurs lors de l'entrée ou le traitement de certaines données, sauf en cas de fraude ou de faute intentionnelle attribuée à la Société.

## 11 Responsabilité de la Société

- 11.1 La Société n'encourra aucune autre responsabilité que celle qui est expressément établie dans les Conditions Générales de Vente, dans la mesure permise par la loi applicable.
- 11.2 Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis du Souscripteur qu'en cas de décès ou dommages corporels résultant d'un acte ou d'une omission de la Société, qu'en cas de faute intentionnelle, de faute lourde ou de celle de ses préposés ou mandataires, ou, sauf force majeure, en cas d'inexécution d'une obligation consistant en une des prestations principales de la Convention.
- 11.3 Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne pourra être tenue responsable que pour les dommages directs et ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le Souscripteur, par les Utilisateurs ou par des tiers survenus dans le cadre de l'exécution de la Convention tels que (sans exhaustivité) les agissements, omissions et négligences d'autres Utilisateurs ou la perte de revenus, la perte de profits, la perte ou la compromission de données, la perte de clientèle, la perte de chiffre d'affaire, le manque à gagner ou l'augmentation de frais généraux, que la

- Société ait été avertie de la possibilité de survenance de tels dommages ou non.
- 11.4 La Société ne sera en aucun cas responsable en cas de force majeure, c'est-à-dire, de situations non imputables à la Société qui rendent l'exécution de ses obligations dans le cadre de la Convention impossible, y compris (sans exhaustivité) les situations suivantes : les catastrophes naturelles, révoltes, guerres et opérations militaires, des situations d'urgence nationales ou locales, des tempêtes, des actes ou omissions des autorités, conflits économiques de pareille nature, actions des travailleurs, incendie, pannes de télécommunication, bugs de software de tiers, ainsi que tout acte ou négligence de personnes ou entités qui échappent au contrôle raisonnable de la Société.
- 11.5 Si la responsabilité de la Société est engagée conformément à l'article 11.2, la responsabilité totale de la Société envers le Souscripteur n'excédera pas, pour chaque dommage, le prix de la redevance périodique payée par le Souscripteur.
- ## 12 Recours
- 12.1 Sans préjudice des articles 10 et 11, chacune des parties a le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations aussi longtemps que l'autre partie n'exécute pas les siennes.
- 12.2 Aucune disposition de ces Conditions Générales de Vente ne doit être interprétée de manière à limiter de façon inappropriée les droits légaux du Souscripteur vis-à-vis de la Société en cas de non-exécution totale ou partielle ou d'exécution défectueuse par la Société d'une quelconque de ses obligations en vertu de la Convention.
- ## 13 Assistance, maintenance et veille législative
- 13.1 Si l'Abonnement le prévoit, la Société s'engage à fournir un service d'assistance technique (à l'exclusion de toute fourniture de conseils en gestion financière ou en gestion de patrimoine) aux Utilisateurs pour l'utilisation de PaxFamilia. L'Utilisateur peut poser ses questions par email à [contact@paxfamilia.com](mailto:contact@paxfamilia.com) ou sur le système de chat en ligne, pour obtenir l'assistance technique requise. En cas de demande d'assistance technique, la Société s'engage à répondre à bref délai et mettra tout en œuvre afin de résoudre l'éventuel problème rencontré. La Société s'engage également à fournir un service de maintenance comprenant la maintenance préventive de PaxFamilia (contrôle, réglage technique), la maintenance corrective (prise en charge des dysfonctionnements) et la maintenance évolutive (installation des mises à jour et versions actualisées) de PaxFamilia.
- 13.2 La Société s'engage à maintenir durant toute la durée de la Convention une veille législative pour s'assurer que PaxFamilia intègre en tout temps les dispositions de la loi applicable en vigueur.
- 13.3 Le Souscripteur reconnaît que les prestations d'assistance, de maintenance et de veille législative fournies par la Société doivent être considérées comme des obligations de moyens.
- 13.4 Le prix lié aux prestations d'assistance, de maintenance et de veille législative est compris dans la redevance périodique couverte par l'Abonnement.
- ## 14 Dispositions diverses
- 14.1 La Société se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Vente et le prix de l'Abonnement à tout moment. La Société notifiera le Souscripteur par écrit (par exemple, par email) des modifications que la Société envisage d'apporter. Sauf contestation expresse et par écrit du Souscripteur endéans un délai de deux (2) mois suivant la notification, le Souscripteur sera présumé avoir tacitement accepté lesdits changements qui s'appliqueront automatiquement aux parties à l'expiration dudit délai de deux (2) mois.
- 14.2 La Société se réserve par ailleurs le droit d'adapter le Site ou PaxFamilia ou de suspendre de manière temporaire l'accès à PaxFamilia (en tout ou en partie) pour des raisons de maintenance et de sécurité de l'information.
- 14.3 Le Souscripteur ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations en vertu de la Convention sans l'autorisation préalable écrite de la Société. La Société a le droit de céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations en vertu de la Convention, à moins que cette cession soit susceptible d'engendrer une diminution des garanties pour le Souscripteur.
- 14.4 Le Souscripteur reconnaît que la Société ne procure pas au travers de PaxFamilia des services ou activités d'investissement tels que définis par la loi applicable ou une quelconque forme de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement.
- 14.5 Aucun(e) action, retard, inertie ou négligence de l'une ou l'autre partie autre qu'une renonciation explicite par écrit ne peut être interprété(e) comme une renonciation à tout autre droit ou à une quelconque disposition des Conditions Générales de Vente.
- 14.6 Au cas où une disposition (ou une partie de celle-ci) des Conditions Générales de Vente ne serait pas exécutable ou serait en contradiction avec une disposition de droit impératif, la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions (ou autres parties de ladite disposition) des Conditions Générales et de Vente n'en seront pas affectés. Dans ce cas, la partie non exécutoire ou la disposition illégale sera remplacée par une disposition exécutoire et légale qui se rapprochera le plus possible du but et de l'intention de la disposition initiale.
- ## 15 Droit applicable et litiges
- 15.1 La Convention est régie par le droit belge.
- 15.2 En cas de litige de survenant entre le Souscripteur qui est considéré comme un consommateur au sens de l'article I.1.2° du Code de droit économique et la Société, les parties s'efforceront de régler le litige à l'amiable.
- 15.3 Si la Société ne donne pas suite à la demande du Souscripteur, le Souscripteur peut adresser sa demande au Service de Médiation pour le Consommateur aux coordonnées suivantes :
- Adresse :  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II 8 bte 1  
1000 Bruxelles  
Tél : +32 2 702 52 20  
Fax : +32 2 808 71 29  
E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)  
Site Web : [www.mediationconsommateur.be](http://www.mediationconsommateur.be)
- 15.4 Sans préjudice de ce qui précède et dans la limite autorisée par la loi applicable, tout litige ou différend relatif à, ou qui serait lié à, la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la Convention sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de l'entreprise de Bruxelles (section francophone).